

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 - 1er ajustement (ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2017/01).
(en milliers EUR)

Estimations initiales

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		TITRE II - RECETTES DE CAPITAL						
		Secteur I - Recettes fiscales						
		Recettes fiscales générales - Division organique 19 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication						
CR	56 02 50	Droits de succession et de mutation par décès	818 985		-106 186		712 799	
		<i>Total Division organique 19</i> <i>Dont recettes affectées</i>		818 985 0		-106 186 0		712 799 0
		<i>Total Secteur I</i> <i>Dont recettes affectées</i>		818 985 0		-106 186 0		712 799 0
		Secteur II - Recettes générales non fiscales						
		Recettes générales - Division organique 12						
CR	06 01 00	Recettes diverses	30		1 470		1 500	
CR	06 02 00	Remboursement de sommes indûment payées	150		279		429	
CR	73 01 10	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers	0		0		0	
CR	74 01 22	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées	800		0		800	
CR	76 01 12	Produit de la vente d'emprises inutilisées	300		0		300	
CR	76 01 32	Produit de la vente d'immeubles	6 610		0		6 610	
CR	76 02 32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des bâtiments et des implantations	0		0		0	
CR	77 01 20	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0		0		0	
CR	77 02 20	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	100		0		100	
		<i>Total Division organique 12</i> <i>Dont recettes affectées</i>		7 990 0		1 749 0		9 739 0
		<i>Total Secteur II</i> <i>Dont recettes affectées</i>		7 990 0		1 749 0		9 739 0
		Secteur III - Recettes spécifiques						
		Recettes spécifiques - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication						
CR	06 01 00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière : article de base 01.01, programme 31, division organique 12)	0		0		0	
CR	89 61 00	Liquidation de participations à l'intérieur des administrations publiques	0		0		0	
CR	96 01 10	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	0		0		0	
		<i>Total Division organique 12</i> <i>Dont recettes affectées</i>		0 0		0 0		0 0
		Recettes spécifiques - Division organique 14 Mobilité et voies hydrauliques						
HE	16 01 11	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	245		0		245	
HE	57 01 20	Remboursement par l'OTW de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0		0		0	
		<i>Total Division organique 14</i> <i>Dont recettes affectées</i>		245 0		0 0		245 0
		Recettes spécifiques - Division organique 15 Agriculture, ressources naturelles et environnement						
TE	06 01 00	Produits résultant du recouvrement des soldes débiteurs dus par les intéressés au terme des opérations de remembrement ou d'aménagement foncier (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	3 068		0		3 068	
TE	76 01 11	Produits résultant de la vente de bois domaniaux	0		0		0	
TE	76 01 32	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de politique foncière agricole : article de base 01.02, programme 12, division organique 15)	460		0		460	
TE	86 02 70	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement ou d'aménagement foncier de biens ruraux	550		0		550	

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 - 1er ajustement (ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2017/01).
(en milliers EUR)

Estimations initiales

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<i>Total Division organique 15</i>		4 078		0		4 078
		<i>Dont recettes affectées</i>		3 528		0		3 528
		Recettes spécifiques - Division organique 16 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie						
DR	51 01 12	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	425		2		427	
DR	53 01 10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	476		0		476	
DR	63 01 22	Remboursement de la subvention annuelle, pour l'année 2015, à la Ville de Liège pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	0		0		0	
WB	76 01 12	Produits de la vente de sites à réaménager et remboursement de subventions octroyées en matière d'aménagement opérationnel (recettes affectées au Fonds d'aménagement opérationnel de rénovation des sites wallons : article de base 51.05, programme 03, division organique 16)	100		0		100	
WB	76 02 12	Produits de la vente des terrains de la sucrerie de Genappe (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)	0		0		0	
WB	76 03 12	Produits de la vente de sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (recettes affectées au Fonds des sites à réaménager et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale : article de base 01.01., division 16, programme 03)	4 800		0		4 800	
DR	76 02 32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	0		0		0	
DR	86 01 10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	857		5 401		6 258	
WB	87 01 20	Remboursement d'avances récupérables octroyées pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	2		0		2	
HE	87 02 20	Remboursement d'avances dans le cadre du dispositif Ecopack/renopack (recettes affectées au Fonds relatif au dispositif Ecopack et renopack : article de base 01.01, programme 41, division organique 16)	38 646		0		38 646	
		<i>Total Division organique 16</i>		45 306		5 403		50 709
		<i>Dont recettes affectées</i>		43 546		0		43 546
		Recettes spécifiques - Division organique 17 Pouvoirs locaux, action sociale et santé						
MO	86 02 10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0		0		0	
		<i>Total Division organique 17</i>		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Recettes spécifiques - Division organique 18 Entreprises, emploi et recherche						
WB	51 02 12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1 500		0		1 500	
WB	51 03 12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	3 600		0		3 600	
WB	86 03 10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0		0		0	
WB	86 04 10	Récupération d'avances et de redevances octroyées par conventions de stratégie (ex S.D.R.W. - C.P.T.E.I.)	0		0		0	
WB	86 03 70	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : article de base 01.01, programme 34, division organique 18)	25 000		1 600		26 600	
		<i>Total Division organique 18</i>		30 100		1 600		31 700
		<i>Dont recettes affectées</i>		25 000		1 600		26 600
		Total Secteur III		79 729		7 003		86 732
		Dont recettes affectées		72 074		1 600		73 674
		Total TITRE II		906 704		-97 434		809 270
		Dont recettes affectées		72 074		1 600		73 674

Budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019 - 1er ajustement (ventilation en AB telle que modifiée par la délibération budgétaire 2017/01).
(en milliers EUR)

Estimations initiales

Ministre ordonnateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Budget initial 2019		Ajustement		Budget - 1er ajusté	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		TITRE III - PRODUITS D'EMPRUNTS						
		Secteur II - Recettes générales non fiscales						
		Recettes générales - Division organique 12 Budget, logistique et technologies de l'information et de la communication						
CR	96 01 10	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro	911 476		61 724		973 200	
CR	96 01 20	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0		0		0	
		<i>Total Division organique 12</i>		911 476		61 724		973 200
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<i>Total Secteur II</i>		911 476		61 724		973 200
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<i>Total TITRE III</i>		911 476		61 724		973 200
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		TOTAL GENERAL		13 829 608		-49 209		13 780 399
		<i>Dont recettes affectées</i>		362 936		20 779		383 715
		<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>						